

SAÔNE-ET-LOIRE Santé

La vente de médicaments

Alors que les pharmacies ne sont pour l'instant qu'une poignée dans le département à disposer d'un site de vente en ligne de médicaments, un projet de loi pourrait bien changer la donne à l'avenir.

Par jour, 140 internautes du monde entier commandent des antalgiques, des anti-inflammatoires et autres médicaments, sans oublier les produits de parapharmacie, des cosmétiques, des huiles essentielles ou encore des pansements sur le site en ligne de la pharmacie Veau à Tournus. À sa création, en 2013, pas moins de 3 000 références étaient en stock. Aujourd'hui, le site en compte 11 000. « Nos clients sont à 80 % Français, mais nous en avons un peu partout dans le monde, à part dans certains pays d'Afrique noire où l'envoi de médicaments n'est pas sécurisé, à Cuba ou en Corée du Nord », insiste le gérant de l'officine Bertrand Veau, également président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) en Saône-et-Loire.

Une forte traçabilité de la réception de la commande à son envoi

À l'époque, il a été un des premiers en région Bourgogne et le cinquième en France à se mettre à la vente en ligne. Avant de se lancer, il lui a fallu obtenir une autorisation de l'Agence régionale de santé. « Pour assurer encore plus de traçabilité de nos produits, notamment des

médicaments, nous avons investi dans un robot », souligne-t-il. En plus d'une gestion optimale des stocks, ce robot lui permet d'enlever automatiquement les lots impropres à la consommation, soit par ce qu'ils ont été retirés sur décisions des autorités sanitaires, soit que leur date de péremption est dépassée. À réception des bons de commande des clients, un pharmacien la valide. « Il y a déjà un premier filtre sur le site, où vous avez des limitations dans les quantités de certains médicaments à ne pas dépasser. Ensuite, le professionnel va vérifier les commandes, notamment pour éviter d'éventuelles interactions médicamenteuses. » Trois personnes, spécialement embauchées pour la logistique, vont préparer le colis. Avant d'être refermé, un autre pharmacien le contrôle avant qu'il ne soit confié à La Poste ou à un transporteur. « Nos clients sont des personnes ayant du mal à se déplacer, des personnes éloignées d'officines et vivant en milieu rural, ou encore des personnes dans des grandes villes et travaillant beaucoup. »

Comme tous ces autres confrères, Bertrand Veau ne voit pas d'un bon œil l'article 34 du projet de loi d'Accélération de la simplification de l'action publique (*lire par ailleurs*) voulant libéraliser la vente de médicaments en ligne. « Je préfère qu'il y ait 100 sites en ligne rattachés à des pharmacies vendant 100 médicaments par jour qu'un seul en vendant 10 000 par jour ! »

Nicolas DESROCHES
nicolas.desroches@lejsl.fr



Chaque jour, des colis de médicaments et d'autres produits partent de Tournus

LA RÉPONSE WEB

La vente de médicaments sans ordonnance sur internet, vous êtes :

**77 % CONTRE
16 % POUR
8 % SANS AVIS**

3 525 personnes ont voté sur lejsl.com

695

C'est le nombre de pharmacies en France autorisées à vendre des médicaments en ligne par les Agences régionales de santé. En réalité, elles ne sont qu'environ 400 à réellement le faire.

En Saône-et-Loire, huit pharmacies sont ainsi autorisées à vendre des médicaments en ligne, mais toutes ne le font pas ou parfois très peu. La Saône-et-Loire compte aujourd'hui 200 officines un peu partout sur son territoire, alors qu'il y en avait 220 par le passé.

Que dit ce projet de loi d'Accélération et de simplification de l'action publique ?

Nouvelle suppression de commissions consultatives, simplification de démarches administratives, pouvoirs accrues des préfets pour faciliter des projets industriels... Ce sont les principales mesures du projet de loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap) présenté au conseil des ministres du 5 février 2020 par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et sa secrétaire d'État, Agnès Pannier-Runacher, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, et son secrétaire d'État Olivier Dussot. Au fil des articles de ce projet de loi, il est prévu ainsi

la modernisation de la procédure d'inscription à l'examen pratique du permis de conduire. Il facilite aussi les formalités d'ouverture d'un livret d'épargne populaire (LEP). Dans le domaine industriel, ce projet de loi permet de simplifier et mieux articuler les procédures administratives afin d'accélérer les installations industrielles et développer l'activité et l'emploi sur les territoires. La mise en place des accords d'intéressement est simplifiée, afin d'encourager un meilleur partage de la valeur dans les très petites entreprises (TPE). Il est aussi envisagé de faciliter les démarches

des pharmaciens souhaitant vendre en ligne des médicaments par le passage d'un régime d'autorisation à un régime de déclaration, par la possibilité de se regrouper sur un site internet commun à plusieurs officines, et par l'allègement de certaines contraintes, notamment pour la vente d'autres produits que des médicaments. L'objectif est de permettre aux pharmacies de développer leur activité et d'offrir un accès plus rapide et moins coûteux aux médicaments de première nécessité, tout en garantissant la sécurité de dispensation des médicaments.

s en ligne bientôt généralisée ?



pour être expédiés un peu partout dans le monde. Photo JSL/Ketty BEYONDAS

Erreur de dosage, oubli, interactions... les accidents de médicaments sont fréquents

Au quotidien, les médicaments soulagent nos douleurs et soignent des maladies plus ou moins sévères. Facilement accessibles et de qualité, les médicaments sont un outil thérapeutique indispensable et précieux à notre santé. À condition de les prendre correctement. Entre erreur de dosage, oubli ou encore interactions médicamenteuses, les accidents liés aux médicaments – un phénomène appelé “iatrogénie médicamenteuse” – sont nombreux et leurs conséquences peuvent être dramatiques. Chaque année, ils sont responsables de plus de 10 000 décès et plus de 130 000 hospitalisations. Mais pour le Collectif bon usage du médicament, regroupant un ensemble de professionnels du monde de la santé, la plupart de ces accidents pourraient être évités. Les personnes âgées sont particulièrement concernées du fait de la polymédication. En moyenne, les sujets entre 75 et 84 ans consomment quatre médicaments par jour. La moitié des plus de 75 ans en consomment au moins cinq durant un trimestre. Et une utilisation de médicaments inappropriés est retrouvée chez 53,5 % des patients de plus de 75 ans.

Le géant du e-commerce Amazon écoule déjà des médicaments dans d'autres pays



Aux États-Unis, Amazon vend depuis quelques temps des médicaments. Photo JSL/Ketty BEYONDAS

« Amazon Pharmacy existe déjà aux États-Unis où nous vendons des médicaments en ligne », explique un communicant du géant américain du e-commerce. Dans le cadre du projet de loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap) présenté au conseil des ministres le 5 février 2020, prévoyant de faciliter la vente de médicaments en ligne, Amazon affirme

« ne pas avoir vocation à spéculer sur tous les projets qui sortent ». Les pharmaciens ont tiqué justement sur l'article 34 prévoyant « la création de plateformes de vente en ligne de médicaments ». Pour eux, « c'était donner les clés du médicaments à Amazon ». Le gouvernement, en présentant son texte au Sénat, a affirmé enlever de son projet de loi le terme de « plateformes ».

RÉACTIONS

■ Les syndicats de pharmaciens

Jean-François Carmier, co-président de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine (Uspo) de Saône-et-Loire : « Ce texte prend le contre-pied de tout ce que nous organisons avec le ministère de la Santé et l'Assurance maladie depuis plus de deux ans, notamment avec un rôle du pharmacien renforcé avec la mise en place de dépistages, la vaccination... Donner la possibilité à Amazon de vendre des médicaments, ce n'est plus garantir le bon usage et la sécurité du médicament, sans parler des dérives purement commerciale en créant des pharmacies à deux vitesses. Nous ne pouvons accepter de telles contradictions. Les patients dans les territoires ont besoin de la proximité des pharmacies. La sécurité sur les médicaments ne doit pas être bradée. La finance et le commerce en ligne n'ont rien à faire dans la santé. »

■ Les parlementaires

Josiane Corneloup, députée Les Républicains : « C'est un projet de loi très dommageable. Je le dit en tant que députée, mais aussi en tant que pharmacienne. C'est prendre le contre-pied de tout ce qui

a été fait pour professionnaliser le métier de pharmacien. D'ailleurs, l'Ansm (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) a demandé dernièrement d'enlever de la vente en accès libre un certain nombre de médicaments comme certains anti-inflammatoires. Le médicament n'est pas un bien de consommation lambda. Il ne faut pas que l'aspect financier prime sur la sécurité du médicament. »

Marie Mercier, sénateur Les Républicains : « Alors que l'on lutte contre l'automédication, on veut libéraliser la vente de médicaments en ligne. Dans ce texte, il y a beaucoup d'incohérences. Ce n'est pas lutter contre la désertification médicale. Le pharmacien, c'est bien souvent la porte d'entrée vers le médecin. Le médicament n'est pas un bien de consommation comme les autres. Favoriser l'automédication, ça peut être très dangereux. »

En pleine étude du projet de loi sur la réforme des retraités à l'Assemblée nationale, contactés, les députés de la majorité n'ont pas répondu à nos sollicitations.